

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
0413312262

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Subventions aux associations et aux organismes à vocation agricole.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la république autorise le Département, à titre dérogatoire, à intervenir sous forme de subvention dans le domaine de l'agriculture, sous réserve de convention avec la Région que nous avons approuvée le 31/03/2017.

Ces subventions pour être autorisées, doivent entre autre répondre à plusieurs critères :

- être «eurocompatibles», c'est-à-dire relever soit du régime de minimis, soit d'un régime d'aide exempté, ou bien être notifiées à la commission européenne ;
- s'inscrire, notamment pour les mesures de soutien à l'investissement et les mesures en faveur de l'environnement, dans la convention Région/Département;
- être rattachées, pour les autres natures d'aides, à une compétence explicitement conservée par le Département au titre de la Loi NOTRe (solidarité des territoires, tourisme, publics en situation de fragilité, emploi ...) ou d'un texte spécifique (aménagement foncier).

C'est dans ce cadre d'intervention que nous sommes saisis de 13 demandes de subventions au titre des actions de promotion des produits agricoles, pour un montant total sollicité de 44 450 €. Ces aides concernent des actions essentiellement orientées vers l'emploi, le développement de pratiques respectueuses de l'environnement et la solidarité territoriale.

Les projets présentés et le montant des aides proposées pour chacun d'eux sont détaillés dans le tableau joint en annexe, étant précisé que hors les demandes nouvelles les propositions correspondent au simple renouvellement des engagements antérieurs.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

